

IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE



1^{er} sondage réalisé pour la FEPEM par Ipsos



Paris, le 21 septembre 2020

La FEPEM, organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs, a souhaité doter le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile d'indicateurs objectifs pour évaluer l'impact de la crise COVID-19 sur son niveau d'activité. En collaboration avec IPSOS, elle dévoile aujourd'hui **les résultats d'une première étude d'ampleur** menée à la sortie du confinement (entre le 23 juin et le 17 juillet 2020), auprès de 1 708 particuliers employeurs et de 1 868 salariés du secteur de l'emploi à domicile interrogés en ligne et par téléphone. **L'objectif était de faire le point sur les pratiques pendant le confinement, la reprise d'activité immédiate au terme du confinement et les intentions de reprise d'activité à la rentrée de septembre.**

Maintien de l'activité à domicile auprès des particuliers employeurs plus fragiles pendant le confinement

Le contexte spécifique du confinement n'a pas épargné le secteur de l'emploi à domicile : **70% des particuliers employeurs ont ainsi interrompu temporairement le recours à leur salarié pendant cette période**, et 6% des employeurs ont par ailleurs poursuivi l'activité de leur salarié avec un volume d'heures réduit.

Du côté des salariés, près de la moitié ont maintenu leur activité pendant la durée du confinement (47%), que ce soit avec le même nombre d'heures qu'avant ou avec un volume d'heures réduit.

Ce chiffre moyen cache des réalités très différentes selon les catégories d'emploi. En effet, si les activités liées à l'entretien du domicile et à la garde d'enfants ont, en toute logique, fortement diminué pendant cette période, **les assistants de vie intervenant auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap ont très majoritairement poursuivi leur activité** : 83% ont ainsi continué à travailler – et 60% dans le même volume horaire qu'avant le confinement. 9% des assistants de vie qui ont poursuivi leur activité ont même augmenté leur nombre d'heures travaillées.

Les assistants maternels sont également restés très mobilisés, puisque 48% d'entre eux ont continué d'accueillir des enfants pendant le confinement.

Une rémunération des salariés largement maintenue - notamment grâce au dispositif exceptionnel d'indemnisation

Au total, 76% des particuliers employeurs ont temporairement interrompu ou réduit l'activité de leur salarié. Parmi eux, **92% ont déclaré et payé les heures non réalisées de leur salarié** :

- 30% en déclarant et en payant les heures comme d'habitude et les prenant entièrement à leur charge
- 62% en ayant recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation mis en place par les pouvoirs publics.

Seuls 7% des particuliers employeurs n'ont pas payé les heures non travaillées.

Parmi les particuliers employeurs ayant eu recours au dispositif exceptionnel d'indemnisation, **57% ont versé un complément de rémunération à leur salarié.**

Rappelons que le dispositif exceptionnel d'indemnisation, inspiré du chômage partiel, assurait aux salariés le versement d'une indemnité prise en charge par les pouvoirs publics à hauteur de 80% de leur salaire net.

Le dispositif exceptionnel d'indemnisation a été extrêmement bien perçu par les particuliers employeurs qui y ont eu recours : 87% soulignent ainsi la rapidité du remboursement, 83% la simplicité des démarches à effectuer et 81% la bonne information dont ils ont bénéficié.

Le lien de confiance qui unit les particuliers employeurs et leurs salariés s'est maintenu avec seulement 3 % de ruptures de contrats de travail.

Une reprise d'activité encourageante au terme du confinement

A la sortie du confinement (à partir de la 2^{ème} quinzaine de juin), 94% des salariés confirmaient avoir repris leur activité, dont 76% suivant le même volume horaire qu'auparavant.

Au terme de la période de confinement, la plupart des particuliers employeurs envisageaient de garder leur salarié dans les mêmes conditions qu'auparavant : seuls 14% prévoyaient de moins faire appel à leur salarié à l'avenir et 8% de changer de salarié.

Interrogés plus précisément sur leurs intentions pour la rentrée de septembre, 79% des particuliers employeurs affirmaient leur intention de reprendre l'activité de leur salarié à domicile en septembre (dont 71% avec un volume horaire similaire à l'année dernière). Notons toutefois qu'un particulier employeur sur 3 se disait inquiet pour sa propre situation professionnelle au début de l'été (soit 31% des particuliers employeurs actifs).

Au final, la mobilisation des salariés à domicile ayant poursuivi leur activité auprès des plus fragiles pendant le confinement, conjointement à la responsabilité dont ont fait preuve les particuliers employeurs en maintenant la rémunération de leurs salariés, auront largement contribué à préserver la qualité de la relation de travail. Ainsi, 4 salariés sur 5 (79%) ont déclaré que leurs relations avec leurs particuliers employeurs sont restées les mêmes après cette période de confinement.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr

A propos d'IPSOS

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective dans 88 pays, il emploie plus de 16 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays. Créé en 1975, Ipsos est contrôlé et dirigé par des professionnels des études. Ils ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique de multi-spécialistes – Etudes sur les Médias et l'Expression des marques, Recherche Marketing, Etudes pour le Management de la Relation Clients / Employés, Opinion et recherche sociale, Recueil de données sur mobile, internet, face à face et téléphone, traitement et mise à disposition des résultats.

En savoir plus : www.ipsos.com